

Continuité de la délinquance entre l'adolescence et l'âge adulte

Michel Born

Professeur

École de Criminologie

Université de Liège - Belgique

mborn@ulg.ac.be

RÉSUMÉ • L'adolescence et le début de l'âge adulte sont les deux périodes de la vie où le taux de délinquance est le plus élevé, mais les statistiques n'indiquent pas si ce sont les mêmes personnes qui sont responsables de ces taux. L'hypothèse d'une délinquance limitée à l'adolescence est testée dans deux études longitudinales réalisées, d'une part, sur un échantillon de jeunes représentatifs de la population générale d'une zone urbaine et, d'autre part, sur un échantillon représentatif des jeunes contrevenants placés en institution. Loin de confirmer l'arrêt majoritaire de la délinquance à l'issue de la période adolescente, cette étude met en évidence, chez la plupart des sujets, une continuité de la délinquance. Cette continuité s'avère d'autant plus probable que le jeune s'est rendu coupable de délits variés, s'il a été victimisé et s'il a consommé précocement de la drogue. L'abandon des conduites illicites arrivera, le cas échéant, plus tardivement, non en raison d'un changement de statut, mais en raison d'une prise de responsabilités affectives et sociales.

ABSTRACT • Adolescence and early adulthood are the two periods in life during which delinquency rate is at its highest, but statistics do not tell us whether these two rates are caused by the same persons or not. The hypothesis of delinquency limited to adolescence is tested in two long-term studies. The first one relies on a random sample of an urban area population. In the second one, the representative sample includes young offenders who were placed in an institution. Far from proving a general end to delinquency at the end of adolescence, these studies show a delinquency persistence for most of the subjects. Offences, victimisation and early drug use and abuse are most probably to be correlated with persistent delinquency. The end of illicit behaviour might happen much later more because of social and affective commitments rather than because of status changes in the life course.

Criminologie, vol. 35, n° 1 (2002)

Dans une perspective de criminologie développementale, la trajectoire délinquante est fortement inscrite dans la continuité entre l'adolescence et l'âge adulte (Bartusch *et al.*, 1997 ; Farrington, 1997). En effet, à l'exception de cas particuliers dont la carrière délinquante apparaît tardivement dans des contextes relationnels ou situationnels, comme par exemple une malversation financière, un crime passionnel ou des délits sexuels, il est généralement admis que c'est dans l'adolescence que se trouvent les racines de la continuité des délinquants récidivistes et délinquants de carrière.

Un début précoce dans l'enfance a été identifié comme un élément fortement prédictif d'aggravation et de diversification conduisant à des carrières délinquantes graves (Fréchette et Le Blanc, 1987). Le modèle développemental établit que les carrières délinquantes violentes sont reliées à des violences précoces déjà présentes dans l'enfance (Farrington, 1998), alors que les carrières principalement constituées de délits contre les biens, souvent de type acquisitif, trouvent leur origine dans l'adolescence et surtout dans l'association avec des pairs délinquants (Morizot et Le Blanc, 2000).

Par ailleurs, beaucoup d'études ont montré qu'un nombre important d'adolescents commettent des délits et que, parmi ceux-ci, seul un petit nombre commet des actes graves et répétés, annonciateurs d'une carrière délinquante (Born, 1987). Moffitt (1993) a largement diffusé l'idée qu'il y avait des délinquants « adolescence limited » et d'autres « life career », considérant comme acquis que la fin de l'adolescence marquait pour la plupart la fin de la perpétration d'actes illicites.

Cette évidence est en accord avec les travaux de psychologie développementale portant sur l'adolescent, qui montrent que la quête d'identité, la recherche d'indépendance, les conflits familiaux et personnels qui dominent l'adolescence sont propices à la commission de délits comme expression des difficultés de cette période de vie et comme exploration des limites morales et sociales.

Il faut pourtant se poser la question de savoir si cette évidence reste d'application aujourd'hui, puisque des changements socioéconomiques importants ont modifié la position sociale des adolescents, leurs rapports aux normes et même la durée de l'adolescence.

L'évolution socioéconomique et culturelle de ces dernières années dans les pays occidentaux est marquée par des fluctuations importantes du marché de l'emploi, particulièrement celui des jeunes. À la période de hautes conjonctures, dans les années 70, a succédé une augmentation

marquée du chômage dans les années 80 et au début des années 90, puis une lente résorption de ce chômage actuellement en cours. Ces tendances se marquent au niveau macro-social et influencent les mentalités de chaque citoyen, y compris les jeunes, lesquels se sentent les premiers concernés. De manière moins claire mais tout aussi importante, on note une évolution des mentalités en rapport avec les règles morales. Les jeunes reçoivent, tant dans les milieux éducatifs formels, comme la famille et l'école, que par les médias, une morale informelle. Ils perçoivent la relativité des règles concernant la vie sexuelle, la formation des couples, l'homosexualité, l'avortement. Ils savent que les infractions aux lois concernant les drogues, le code de la route, ou encore les fraudes fiscales, sont peu poursuivies. Toute cette relativité frappe plus particulièrement l'esprit des jeunes qui n'ont pas connu dans leur enfance des normes proclamées comme incontestables. Nés après les turbulences relativisantes des années 68-70, les jeunes qui actuellement se trouvent en transition entre l'adolescence et la période adulte doivent réaliser un passage délicat en gagnant leur indépendance sans perdre leurs références. Ces références sont mobilisées par chacun dans ce que l'on peut appeler le processus référentiel (Born et Goffin, 1999) qui, par un travail cognitif, va chercher dans le système motivationnel, les valeurs applicables aux diverses situations. Les valeurs restent donc à l'ordre du jour comme un moyen puissant d'orienter les actions. Les valeurs autocentrées à l'adolescence correspondent à un moins bon pronostic d'adaptation sociale adulte que les valeurs allocentrées. Or, la société propose surtout des valeurs autocentrées qui amènent à penser que ce qui est bien « *pour soi* » est nécessairement bien « *en soi* », c'est-à-dire pour la société, alors qu'elles sont indépendantes du civisme et de la prosocialité.

Chercher à comprendre comment les jeunes adolescents deviennent des adultes à la fois respectueux des lois tout en se situant dans une morale autonome relativisante, telle qu'elle a été décrite par Kohlberg (Kohlberg, 1983 ; Digneffe, 1989), passe donc à la fois par l'analyse des actes et l'analyse du rapport entre les actes et les valeurs (Born et Goffin, 1999).

Pour actualiser le savoir en cette matière, il y a lieu de tenir compte des changements sociétaux et aussi de relever, comme Baltes (1984), que le devenir développemental de l'individu, lors de son passage de l'adolescence à l'âge adulte, est ancré dans les influences normatives qui tiennent à son âge, c'est-à-dire, d'une part, les marqueurs biologiques et,

d'autre part, les normes historiques dans lesquelles ce développement individuel s'inscrit. Il y a également lieu de mettre à jour la place tenue par les normes sociales actuelles dans les comportements sociaux posés par l'adolescent lorsqu'il devient jeune adulte.

Ainsi, par exemple, en ce qui concerne les normes et valeurs liées au travail (Van der Velde *et al.*, 1998), des changements s'observent entre les âges de 18, 22 et 26 ans auprès d'un échantillon de 806 sujets interrogés en 1987 et 1991. Les valeurs intrinsèques du travail prennent plus d'importance à 26 ans, et ceci plus comme un effet de l'âge que de l'année durant laquelle les enquêtes ont été réalisées.

L'étude similaire de la référence aux normes morales et sociales en rapport avec la délinquance a tout son sens, puisque, depuis les travaux célèbres de Quételet (Quételet, cité par Tremblay, 2000), on sait qu'il y a une augmentation du taux de délinquance entre 15 et 30 ans, puis une diminution progressive.

Du côté de la délinquance officielle, les statistiques criminelles ont toujours mis en évidence la surreprésentation des auteurs de délinquance dans les classes d'âges adolescentes au-delà de 15 ans et dans les classes des jeunes adultes.

Le dernier tableau statistique pour les États-Unis, fourni par le Département de la Justice pour 1997, le montre bien.

TABLEAU 1

Source : Department of Justice, USA, 1997

Groupe d'âges	% de population	% de personnes arrêtées
16 à 18 ans	4,3	13,9
19 à 21 ans	4,1	12,4
22 à 24 ans	3,8	9,3
25 à 29 ans	7,0	13,7
30 à 34 ans	7,7	12,9
35 à 39 ans	8,5	11,6

En prenant comme exemple les taux de condamnations enregistrés en Belgique durant une année récente pour laquelle les statistiques sont disponibles, on peut confirmer l'universalité stable de ce phénomène dans la patrie même de Quételet. Bien entendu, les pourcentages relatifs

aux classes d'âge en dessous de 18 ans ne sont pas du tout comparables d'un pays à l'autre et certainement pas entre les USA et la Belgique, en raison de la législation relative à l'aide à la jeunesse ou aux lois à l'égard des jeunes contrevenants qui varient fortement d'un pays à l'autre. Les comparaisons relatives aux autres classes d'âge sont, elles aussi, à prendre comme l'illustration d'un phénomène général, et non dans un but comparatif, en raison des réserves bien connues envers toutes ces statistiques judiciaires.

TABLEAU 2

Source : Statistique criminelle de la Belgique, année 1992
Publication de l'Institut National de Statistique, 1995

Groupe d'âges	% de population*	% de personnes condamnées
16 à 18 ans	3,2	0,3
18 à 21 ans	5,2	13,6
21 à 30 ans	18,1	33,8
30 à 40 ans	20,1	33,6
40 à 50 ans	15,5	12,5
50 à 60 ans	14,8	4,5
60 à 70 ans	12,1	1,4
70 ans et +	13,7	0,2

* Population ayant atteint l'âge de la majorité criminelle (16 ans et plus).

Du côté de la délinquance auto-rapportée : depuis de nombreuses années, les données de délinquance auto-révélee sont recueillies régulièrement dans de nombreux pays et mettent en évidence à la fois la constance du phénomène de délinquance au sein de la jeunesse et les fluctuations d'une année à l'autre et entre les pays et régions. Une étude internationale comparative fut menée en 1992 à l'instigation de Junger-Tas (1994) qui a permis de confirmer l'existence d'un pic de délinquance dans tous les pays, vers 16-17 ans. Certaines différences ont été constatées d'après les types de délits : si 16-17 ans est bien l'âge où il y a le plus de délits contre la propriété, le vandalisme en revanche est surtout fréquent à 14-15 ans et les violences contre les personnes à 18-19 ans, voire même 20 ans en Angleterre. L'usage des drogues, les vols au préjudice de l'employeur, la vente d'objets volés et le vol de voitures sont les plus fréquents en fin d'adolescence.

Ces constantes étant relevées, on doit se poser la question fondamentale de savoir si cette prévalence/incidence plus grande des conduites délinquantes porte la marque de phénomènes temporaires s'inscrivant dans le développement « habituel », pour ne pas dire normal, de toute population jeune et correspondant à ce que Moffitt appelle la délinquance limitée à l'adolescence, ou si ce sont les signes de carrières délinquantes en train de se construire.

Plus précisément, tant chez les jeunes en général que chez les jeunes judiciairisés, on doit se demander comment le passage à l'état adulte va se négocier pour infléchir une trajectoire de vie vers un abandon de conduites délinquantes ou vers leur renforcement et leur persistance.

Les études de psychologie développementale conduisent à penser qu'aux alentours de 20 ans, la « crise adolescente » (pour autant qu'elle existe) s'achève, la vie affective se stabilisant et l'avènement d'une identité psychosociale s'affirmant. Vingt ans apparaît comme un âge moyen, charnière où se prennent des décisions importantes quant au choix d'une résidence, au choix de quitter l'école, de chercher un emploi ou de poursuivre des études plus longues. Même si le passage d'un état adolescent à un état clairement adulte est difficilement repérable, notamment en raison de l'allongement de la scolarité et de la précarité de l'entrée sur le marché de l'emploi, les modes de vie des jeunes adultes se précisent et la conscience de la responsabilité, notamment pénale, s'accroît. Tous ces éléments sont de nature à conduire à un abandon ou à une diminution de la délinquance dans la population générale, sauf chez les jeunes marqués de longue date par la vulnérabilité sociétale (Walgrave, 1992) ou par l'accumulation et la force des facteurs de risques familiaux ou sociaux, ces jeunes se retrouvant bien sûr majoritairement, mais non exclusivement, dans les populations judiciairisées. Cette hypothèse, fondée sur la psychologie développementale d'un arrêt de la délinquance à l'issue de l'adolescence, se doit d'être vérifiée auprès de jeunes suivis durant plusieurs années, car les analyses de cohortes ne peuvent nous éclairer sur les trajectoires.

Méthodes

Pour aborder ces questions, nous utiliserons deux recherches longitudinales que notre équipe a menées durant ces dernières années.

La première concerne un échantillon, en Communauté française de Belgique, de 363 jeunes judiciairisés placés en institution d'éducation à

régime semi-ouvert ou fermé alors qu'ils avaient entre 14 et 19 ans, en 1987 et 1992. Les informations anamnestiques et comportementales recueillies à cette époque sont mises en rapport avec les données de délinquance les concernant, pendant les cinq années suivant leur placement (Born et Chevalier, 1997).

La seconde étude porte sur un échantillon représentatif de 139 jeunes âgés de 16 à 21 ans, interviewés une première fois en 1992 dans le cadre de l'enquête internationale de délinquance auto-révélee évoquée ci-dessus, et qui comportait 618 jeunes de la région de Liège (Born et Gavray, 1994). Ces 139 jeunes ont été réinterrogés quatre ans plus tard, en 1996, c'est-à-dire lorsqu'ils étaient âgés de 21 à 25 ans. Le sous-échantillon ainsi constitué reste représentatif de la population des jeunes de cet âge (Gavray, 1997).

Les jeunes contrevenants

Les jeunes judiciarisés placés suite à leurs délits peuvent être classés en quatre groupes dont deux groupes, soit 88 % des sujets, peuvent être qualifiés de persistants dans la délinquance durant leur adolescence.

TABLEAU 3

Jeunes contrevenants

Sexe	Groupe 1 – Résiliants Jeunes à haut niveau de risque (HR) mais à délinquance faible (DF)	Groupe 2 – Non-résiliants Jeunes à haut niveau de risque (HR) et à délinquance importante (DI)	Groupe 3 – BR-DF Jeunes à bas niveau de risque (BR) et à délinquance faible (DF)	Groupe 4 – BR-DI Jeunes à bas niveau de risque (BR) et à délinquance importante (DI)	Effectif total
Filles	18	35	10	11	74
Garçons	9	165	8	107	289
Total	27	200	18	118	363
Total en %	7	55	5	33	100

Les informations recueillies durant le placement (appelé temps T4 qui succède aux temps de l'enfance, de l'adolescence T1, T2 et T3 et de la période précédant le placement) sont complétées par les informations relatives à la carrière criminelle enregistrée dans les parquets et tribunaux au-delà de la période du placement (T5, c'est-à-dire 6 mois après le

placement, T6 jusqu'à 18 ans et T7 au-delà de 18 ans). Ainsi, il est possible d'observer la continuation de la trajectoire délinquante à la transition entre l'adolescence et l'âge adulte.

Cette persistance est observée dans 78 % des cas, dont 44 % de persistance grave. Seuls 21 % des jeunes abandonnent quasiment la carrière délinquante.

TABLEAU 4
Jeunes contrevenants — Carrières délinquantes sur la transition
adolescence-jeune adulte — Gravité de la délinquance après placement

Répartition	Profil 1	Profil 2	Profil 3			Profil 4	Profil 5
	Aucun acte de délinquance après le T4	Épisodiquement délits de faible gravité	Faits de gravité moyenne ou forte au T5, T6 ou T7			Faits de gravité moyenne ou forte à 2 des 3 temps (T5, T6, T7)	Délits de gravité moyenne ou forte aux trois temps (T5, T6, T7)
Nb sujets	32 8,8 %	45 12,4 %	20 5,5 %	23 6,3 %	82 22,6 %	107 29,5 %	54 14,9 %
	Désistants 21 %		Hésitants 34 %			Persistants 44 %	

Les analyses de régressions multiples (Born et Chevalier, 1997) font ressortir que le pronostic de persistance de la délinquance au-delà de 20 ans est attribuable :

- aux facteurs familiaux précoces,
- à la brièveté des placements,
- à la consommation précoce de drogues,
- à la gravité et à la variété de la délinquance,
- à la faible estime de soi,
- à la présence de traits de violence,
- à l'absence de culpabilité.

Dans cette population, l'arrêt de la délinquance lors du passage à l'âge adulte et à la majorité civile est plutôt rare et est lié aux conditions bien particulières énoncées ci-dessus. La délinquance ne diminue en intensité et en gravité que si le jeune adulte, après placement d'une durée plutôt longue, a rétabli une estime de soi positive et se révèle capable de se sentir coupable pour les actes posés, mais également si

l'enracinement dans la délinquance (Le Blanc, 1991) n'est pas entaché d'une variété importante de faits, ni d'une consommation précoce de drogues.

L'échantillon représentatif d'une population de jeunes

Dans l'échantillon représentatif d'une population de jeunes, la persistance dans la délinquance concerne 37 % des sujets et l'abandon 9 % de l'ensemble de l'échantillon, sachant que 28 % ne sont concernés par la délinquance ni au temps 1, ni au temps 2. Ceci met fortement en cause l'idée que l'abandon de la délinquance après l'adolescence serait majoritaire.

TABLEAU 5

Configuration des trajectoires déviantes
Répartition (en %) des sujets selon qu'ils ont avoué au moins un acte délinquant en 1992 et/ou en 1996 (mise à part la consommation d'alcool)

139 sujets	Pas de délinquance	Désistants (seulement délinquance 92)	Nouveaux (seulement délinquance 96)	Persistants (délinquance 92 et 96)	% total
% total	28,1	8,6	26,6	36,7	100
Hommes %	15	8	23	54	100
Femmes %	39	10	30	21	100

Toutefois, le constat de l'apparition de conduites délinquantes à l'âge adulte, chez 27 % des sujets, attire l'attention sur un phénomène peu reconnu. Nos analyses montrent que cette éclosion n'est pas liée au port d'armes ni à l'achat d'objets volés, conduites qui ont connu une véritable explosion entre les deux vagues d'interrogation.

Pour expliquer la persistance, parmi les différentes variables significatives, on relèvera particulièrement que la gravité de la délinquance adulte est très liée à la consommation et à la vente de drogues durant l'adolescence. De tels comportements augmentent la probabilité de multiplier le recours à tous les autres actes prohibés. Ils contribuent à l'entrée dans une spirale de la délinquance en cumulant les types et les fréquences des faits. La persistance dans la délinquance s'avère aussi très reliée à des victimisations durant l'adolescence.

TABLEAU 6

Score moyen de délinquance en 1996 suivant la participation ou non en 1992 à des actes liés à la drogue

	Score moyen de délinquance 1996
Non-participation à des actes liés à la drogue en 1992	0,48
Participation à des actes liés à la drogue en 1992	2,69

P = 0,001

Les analyses en régression multiple (Gavray, 1997) montrent que le modèle explicatif le plus pertinent de la persistance intègre des éléments sociaux, tels que le chômage du père, des éléments de scolarité déficiente et l'existence de sentiments dépressifs durant l'adolescence.

TABLEAU 7

Type de trajectoire et victimisation

	Aucune victimisation 96	Un type de victimisation 96	Plusieurs types de victimisation 96	
Pas de délinquance	79,4 %	12,8 %	7,8 %	100 %
Désistants	66,7 %	33,3 %	0 %	100 %
Nouveaux	56,7 %	33,3 %	10 %	100 %
Persistants	39,2 %	31,3 %	29,5 %	100 %

P = 0,000

Gavray met en évidence une relation entre expérience déviante et instabilité professionnelle et relativise la pertinence de recours à un statut ponctuel de travailleur comme critère d'insertion. En effet, contrairement aux résultats logiquement attendus, les déviants persistants ont majoritairement, au moment de la seconde enquête, un statut de travailleur. L'échantillon compte, en 1996, 41 étudiants, 52 travailleurs et 46 non-étudiants/non-travailleurs. Le statut du jeune adulte en tant que tel n'interagit ni avec le type de trajectoire déviante, ni avec le fait d'avoir commis des actes délinquants en 1996. Par contre, cette variable intervient dans l'explication de la gravité de la délinquance en 1996.

TABLEAU 8

Score de gravité de délinquance auto-révlée par statut professionnel

	Score moyen de gravité 1996
Étudiants	0,36
Travailleurs	0,45
Non-étudiants/Non- travailleurs	1,14

L'examen des 98 sujets qui ne sont plus étudiants montre que 60 % des travailleurs se retrouvent dans le groupe des délinquants persistants. On constate aussi une surreprésentation des sujets ayant déjà travaillé, mais actuellement inactifs. Si l'on contrôle l'impact du revenu sur la délinquance dans les diverses catégories, on n'observe aucun effet significatif, ce qui conduit à ne pas retenir la thèse d'une frustration économique.

Le recours à la fraude s'avère deux fois plus fréquent chez les sujets ayant déjà exercé une activité professionnelle rémunérée, mais qui ne sont plus travailleurs au moment de l'enquête.

Ceux qui persistent dans la délinquance se caractérisent en outre par une multiplicité des sources de revenus, des lieux et sphères d'insertion : droits à des allocations de chômage, recours aux petits boulots, « jobs » d'appoint, travail au noir, combinaison d'emploi et revenus de sécurité sociale. Ces jeunes « se débrouillent ». Ce n'est donc pas l'insertion professionnelle ou occupationnelle qui protégerait contre la délinquance persistant au-delà de l'adolescence.

Conclusion

Étant donné la persistance majoritaire des comportements délinquants au-delà de l'adolescence (tant dans l'échantillon judiciairisé que dans l'échantillon représentatif d'une population de jeunes) et au-delà de l'entrée dans un premier emploi, on doit émettre l'hypothèse que le retrait hors délinquance attendu à la fin de l'adolescence n'est plus un phénomène d'actualité. Ce retrait est soit retardé plus loin dans l'âge adulte, soit vraiment hypothéqué pour de nombreuses années. La notion même de délinquance limitée à l'adolescence de Moffitt serait donc incorrecte ou du moins ne concernerait qu'un nombre restreint de sujets et non la majorité, comme elle le suggère.

Notre étude rejoint les constatations des autres recherches longitudinales qui ont montré qu'il y a très souvent une continuité, de l'enfance à l'âge adulte, de la violence, de la délinquance et, même plus généralement, des conduites antisociales (Farrington, 1997), mais que de grandes différences individuelles subsistent quant aux types et à la gravité des actes qui seront commis aux différents moments de l'existence. Même s'il existe des éléments de preuve d'une tendance continue de certains individus à produire des conduites antisociales, la désistance existe et n'est pas seulement l'effet de l'âge (Nagin *et al.*, 1995 ; Warr, 1998 ; Farall *et al.*, 1999). Il faut certainement placer la question de la continuité de la délinquance non seulement dans l'optique d'une stabilité de la tendance antisociale chez quelques sujets présentant une carrière délinquante, mais dans le contexte social général de l'ensemble de la population des jeunes.

Les jeunes durant la période adolescente, dont on peut raisonnablement situer la fin aux alentours de la vingtième année, sont actuellement confrontés à une société qui a changé sa manière de transmettre l'éthique de génération en génération. Alors que la famille édictait les normes et valeurs sur un mode autoritaire vers 1963, elle s'est tournée vers un mode libéral entre 1973 et 1983 (Fize, 1990) pour évoluer ensuite vers un mode démocratique, c'est-à-dire un cercle familial où parents et enfants se concertent sur les valeurs. La génération actuelle des 20-30 ans a donc vécu les hésitations des parents, tant sur le plan éthique que sur le plan du style éducatif. Cette génération a également vécu les interrogations des enseignants quant aux valeurs morales et sociales à transmettre aux élèves. Pourtant, une large majorité des jeunes dans ces tranches d'âge continue à porter des jugements moraux et à formuler des opinions en accord avec la morale traditionnelle quant au respect de la personne et de la propriété (Coslin, 1996).

Dans la population générale des jeunes, si des transgressions sont observées, elles concernent majoritairement des actes dont la gravité est considérée comme légère, tels les incivilités, les infractions au code de la route, la consommation et la vente de produits psychotropes, les fraudes, le port d'armes. La gravité de ces actes est considérée par les jeunes comme très faible, car elle ne constitue pas, en soi, une atteinte directe à autrui. Très souvent, le risque indirect leur échappe. En effet, ils ne prennent pas conscience que ces actes font courir à autrui et à eux-mêmes des risques sérieux en raison de leurs conséquences ou de leur effet d'entraînement vers d'autres actes intrinsèquement plus graves.

Même si la majorité pénale et civile est atteinte, le jeune ne modifie pas son jugement et continue à adhérer à la relativisation de la gravité de tels comportements. On peut d'ailleurs s'interroger sur la généralisation, dans toute la population, d'une telle relativité. La culture « jeune » présente à 18 ans mais aussi à 25 ans, fortement matérialiste et individualiste, soumise aux contraintes et pressions de la société et aux exigences de la construction d'un avenir personnel, amène les jeunes à garder les comportements les plus « payants », pour répondre aux impératifs de réussite. Les conduites délinquantes s'avèrent trop utiles pour être délaissées dès l'aube de la vie adulte.

Dans la population générale et chez les jeunes contrevenants placés en institutions, ce n'est pas l'accès à l'emploi qui serait l'occasion d'adopter une vision plus mature et d'abandonner les conduites illicites. Nous n'avons malheureusement pas pu tester l'hypothèse d'un abandon de la délinquance en raison de l'engagement affectif et matrimonial, comme le suggère Warr (1998), surtout en raison de la prise de distance à l'égard des pairs délinquants. Toutefois, nous pensons que cette distanciation corrélative à un engagement affectif n'est pas seulement un obstacle à la délinquance, mais amène une prise de responsabilité dans la sphère de la vie privée qui se généralise dans la sphère publique. De la sorte, l'adulte prend part à des activités et se positionne de manière moins égocentrique (Lanctôt et Le Blanc, 2000), ce qui favorise l'augmentation des conduites socialement positives et diminue les conduites asociales.

Références

- Baltes, P.B., & Brin, O.G. (1984). *Life span and behavior*. New York : Academic Press.
- Bartusch, D.R.J., Lynam, D.R., Moffitt, T.E., & Silva, P.A. (1997). Is age important ? Testing a general versus a developmental theory of antisocial behavior. *Criminology*, 35, 13-48.
- Born, M. (1987). *Jeunes déviants ou délinquants juvéniles ?* Liège : Mardaga.
- Born, M., & Gavray, C. (1994). Self-reported delinquency in Liège. In J. Junger-Tas, G.J. Terlouw & M.W. Klein (eds), *Delinquent behavior among young people in the western world* (pp. 131-155). Amsterdam : Kluger Publications.
- Born, M., Chevalier, V., & Humblet, I. (1997). Resilience, desistance and delinquent career of adolescent offenders. *Journal of Adolescence*, 20, 679-694.

- Born, M., & Goffin, L. (1999). Développement du processus référentiel dans la mise en œuvre de comportement délinquant à l'adolescence. *Bulletin de Psychologie*, 52 (3), 355-361.
- Coslin, P. (1996). *Les adolescents devant les déviances*. Paris : Puf.
- Digneffe, F. (1989). *Éthique et délinquance*. Genève : Médecine et Hygiène.
- Farall, S., & Bowling, B. (1999). Structuration, human development and desistance from crime. *British Journal of Criminology*, 39, 253-268.
- Farrington, D.P. (1997). A critical analysis of research on the development of antisocial behavior from birth to adulthood. In D.M. Stoff, J. Breiling & J.D. Maser (eds), *Handbook of antisocial behavior* (pp. 234-242). New York : Wiley.
- Farrington, D.P. (1998). Predictors, causes and correlates of male youth violence. *Crime and Justice*, 24, 421-475.
- Fize, M. (1990). *La démocratie familiale*. Paris : Presses de la Renaissance.
- Fréchette, M., & Le Blanc, M. (1987). *Délinquance et délinquants*. Québec : Gaëtan Morin Editeur.
- Gavray, C. (1997). Trajectoire déviante à la lisière entre adolescence et âge adulte. *Déviance et Société*, 21 (3), 273-280.
- Junger-Tas, J., Terlauw, G.J., & Klein, M.W. (1994). *Delinquent behavior among young people in the Western World*. Amsterdam : Kluger Publications.
- Lancôt, N., & Le Blanc, M. (2000). Les trajectoires marginales chez les adolescentes judiciairisées : Continuité et changement. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 53 (1), 46-68.
- Le Blanc, M. (1991). La personnalité délinquante : la contribution de Jean Pinatel et une perspective développementale. In R. Cario & A-M. Favard (eds), *La personnalité criminelle*. Toulouse : Erès.
- Loeber, R., & Farrington, D.P. (1997). Strategies and yields of longitudinal studies on antisocial behavior. In D.M. Stoff, J. Breiling & J.D. Maser (eds), *Handbook of antisocial behavior* (pp.125-139). New York : Wiley.
- Moffitt, T.E. (1993). Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior : A developmental taxonomy. *Psychological Review*, 100 (4), 674-701.
- Morizot, J., & Le Blanc, M. (2000). Le rôle des pairs dans l'émergence et le développement de la conduite délinquante : une recension critique des écrits. *Revue Canadienne de Psycho-Éducation*, 29 (1), 87-117.
- Nagin, D.S., Farrington, D.P., & Moffitt, T.E. (1995). Life-course trajectories of different types of offenders. *Criminology*, 33, 111-140.
- Tremblay, R.E. (2000). The development of aggressive behaviour during childhood : What have we learned in the past century ? *International Journal of Behavioral Development*, 24 (2), 129-141.
- Van der Velde, M.E.G., Feij, F.A., & Van Emmerik, H. (1998). Change in work values and norms among dutch young adults : Aging or social trends ? *International Journal of Behavioral Development*, 22 (1), 57-76.

- Walgrave, L. (1992). *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociale, essai de construction d'une théorie intégrative*. Genève : Ed. Médecine et Hygiène.
- Warr, M. (1998). Life-course transitions and desistance from crime. *Criminology*, 36 (2), 183-215.